



## PARTAGE DU "MEUBLANT" DE LA MAISON

Par **Larry**, le **12/10/2009** à **21:21**

Bonjour,

Je résume la situation :

01.10.09 audience devant la J.A.F.

13.10.09 compte rendu O.N.C.

15.10.09 déménagement prévu pour mes meubles personnels + 1 meuble en commun (après liste établie avec mon conjoint et signature de nous deux)

Mon conjoint prétend qu'il sera absent le 15.10.09 et m'a avertie que je ne pourrais pas pénétrer dans la maison pour déménager. Je sais qu'il a déjà bloqué les automatismes des portes de garage et je n'ai pas la clé de la porte d'entrée. Lors de l'audience, la J.A.F. m'a dit qu'elle me donnait 1 mois pour quitter les lieux (déjà fait depuis le 03.10 suite violences verbales et physiques réitérées de notre fille de 21 ans !).

Que puis-je faire si, effectivement, le 15.10.09 je ne peux rentrer chez moi pour récupérer mes affaires ? J'ai réservé une entreprise de déménagement pour cette date-là. Huissier ? Gendarmerie ? Serrurier